

Les parents de l'enseignement catholique veulent une réforme du décret Inscription

■ L'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique est cependant opposée à son abrogation.

L'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (Ufapec) a exprimé jeudi son exaspération quant au décret Inscription. L'Union pointe du doigt le manque de places dans les écoles de nombreuses zones. Les représentants des parents d'élèves ont toutefois marqué leur opposition à toute "abrogation pure et simple" du texte, l'une des conditions fixées lundi par le président de Défi, Olivier Maingain, pour son éventuelle participation à une nouvelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. "Le courage, ce n'est pas de dire qu'il faut l'abrogation de ce décret", laquelle reviendrait, rappelle-t-elle, à revenir aux travers du passé quand certains parents usaient de passe-droits ou inscrivaient leur progéniture plusieurs années à l'avance parfois pour s'assurer une place.

Le chaos annoncé pour la rentrée 2024

La volonté de l'Ufapec serait plutôt de réformer ce décret. Bien que le nombre d'enfants sans école à la fin août de cette année soit semblable à celui de

2016, la situation s'annonce "catastrophique" pour la rentrée 2024-2025.

En effet, selon l'Institut bruxellois des statistiques, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'attendre à 16 250 élèves supplémentaires dans le secondaire, 9 950 dans le primaire et 4 600 dans le maternel en 2024-2025. "Or, aucun projet de nouvelles écoles ou de nouvelles classes n'a été lancé", signale le secrétaire général de l'Ufapec, Bernard Hubien.

Supprimer les critères géographiques liés à l'école

Les parents d'élèves et leurs représentants plaident donc pour une réforme en profondeur du décret, ce qui passerait entre autres par la suppression des critères géographiques liés à l'école primaire de l'enfant.

Il faudrait, selon eux, pouvoir donner plus d'importance au choix pédagogique posé par les parents, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Bien que le flou soit de mise quant à la situation politique actuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'association réclame une révision du décret Inscription d'ici le mois d'octobre afin que les nouvelles règles mises en place puissent d'être d'application dès la rentrée 2018.

L'urgence à agir est de mise selon l'Ufapec. Le décret tel qu'il existe aujourd'hui ne fait que renforcer considérablement le stress des parents et de leurs enfants à l'approche de la rentrée scolaire.

L.V.